

M. l'Orateur suppléant: La Chambre consent-elle à se passer de l'heure consacrée aux affaires des députés?

M. Baldwin: Pas de vote avant huit heures, toutefois.

L'hon. M. MacEachen: Il serait peut-être préférable de différer tout vote jusqu'à la reprise de la séance ce soir et de n'en point terminer pendant l'heure normalement réservée aux députés. On a laissé entendre qu'un tel arrangement conviendrait.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LA LOI SUR LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

MODIFICATION PORTANT SUR LE MONTANT, LE SUPPLÉMENT ET LES AUGMENTATIONS

La Chambre reprend l'étude du bill C-202, tendant à modifier la loi sur la sécurité de la vieillesse, dont le comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales a fait rapport sans proposition d'amendement.

[Français]

M. Roland Godin (Portneuf): Monsieur l'Orateur, j'étais à citer certaines paroles du très honorable premier ministre.

Monsieur l'Orateur, si un mécanicien incompétent esquinte le moteur de ma voiture en en retirant certains fils électriques, il ne sera pas surpris du résultat. Mais l'économie de l'administration du gouvernement actuel nous réserve toujours des surprises désagréables.

Même si le très honorable premier ministre s'entoure de présumés économistes et penseurs compétents, les membres du Conseil économique nous font chaque année des prévisions supposées réalisables, mais, malheureusement, les résultats sont toujours tout autres que prévus.

Aussi, monsieur l'Orateur, pour éviter au très honorable premier ministre la répétition des surprises en ce qui a trait à la sécurité de la vieillesse, je me permets de suggérer que le taux «d'escalade» de 2 p. 100 actuellement en vigueur soit complètement aboli et fixé, chaque année, sur le taux de la hausse du coût de la vie.

Un autre point que je désire signaler, c'est celui des couples ordinaires. Sous le système actuel, les couples mariés sont sévèrement «punis». En vertu de la loi, le chef de famille, ou celle qui le remplace, sont obligés, si le plus âgé a atteint l'âge de la retraite, de faire vivre leur conjoint en partageant les \$111 qu'ils reçoivent une fois admissibles à cette pension. Le plus souvent, le mari est le plus âgé, et la femme doit attendre d'avoir atteint 65 ans.

Mais il peut arriver que l'épouse soit la plus âgée. J'ai justement à la mémoire le cas d'un homme de 63 ans qui touchait une pension d'invalidité depuis deux ans et qui s'est vu annuler cette pension en avril dernier, parce que son épouse était admissible à la pension de sécurité de la

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

vieillesse et au supplément de revenu garanti, en ce qui faisait en tout \$111. L'épouse est donc «obligée» à son mari. Cette situation n'est pas à l'honneur d'un pays soi-disant civilisé.

Cependant, un couple du même âge que le premier, vivant en concubinage, se voit accorder deux pensions: l'une pour l'homme et l'autre pour la femme. Pour ceux qui vivent ensemble sans contrat de mariage et qui ne sont pas «obligés» l'un à l'autre, le gouvernement est très généreux.

Monsieur l'Orateur, s'il est possible de faire vivre des couples sans contrat de mariage, je pense qu'il serait normal d'offrir les mêmes privilèges aux couples mariés.

Aucune disposition à ce sujet n'existe dans le bill. Je me permets de suggérer qu'au moment où le chef de famille devient admissible à sa pension, l'autre conjoint, qui est invalide ou qui n'est pas en mesure de gagner sa vie, le devienne également, quel que soit son âge.

L'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a fait remarquer que le nouveau programme, tel que présenté, coûterait 200 millions de plus qu'il n'en coûte actuellement. Toutefois, 200 millions, c'est très peu, si nous considérons que le budget du gouvernement est de 13 milliards de dollars et que la production nationale, pour 1970, est de 80 milliards.

A mon sens, aucun groupe ne mérite plus de sécurité que ceux qui ont bâti le pays, tel que nous le connaissons. Ces citoyens ont tellement travaillé que le gouvernement est aux prises avec des surplus dans plusieurs domaines, tel que ceux de l'alimentation et du vêtement.

Lorsque la pension a été portée à \$40, le gouvernement laissait croire qu'il était impossible de verser davantage. Cette pension a été augmentée jusqu'à \$111 et, pourtant si mes renseignements sont exacts, la somme consacrée à la pension de sécurité de la vieillesse se chiffre maintenant à 720 millions de dollars.

Si tous les industriels, tous les commerçants et tous ceux qui sont en affaires se contentaient simplement du minimum, la faillite de toutes leurs entreprises serait prochaine. Aussi, les hommes d'affaires qui veulent réussir font autre chose que viser au minimum, accorder et demander le minimum. Ils visent au maximum.

L'économie canadienne est devenue malade, parce que, depuis trop longtemps, on s'est contenté d'accorder le minimum, tant aux étudiants qu'à la veuve et aux personnes âgées. L'économie est vraiment malade. C'est le ralenti dans tous les domaines. Il va falloir se réveiller un jour. Et si les coffres du gouvernement se vident, malgré la perception normale des impôts, il n'y a qu'une chose à faire: le gouvernement doit subvenir aux besoins des citoyens grâce aux crédits nouveaux. Je termine mes remarques en disant que si la Banque du Canada a été instituée pour servir le pays, lorsque la caisse est épuisée, le gouvernement devrait s'adresser à elle afin d'obtenir les crédits nécessaires pour appliquer un programme de sécurité maximum. Un tel programme est toujours possible, si nous utilisons les surplus de la production canadienne. La politique de destruction, comme celle qu'on applique en payant les cultivateurs pour qu'ils ne produisent pas, a déjà duré trop longtemps.

En somme, ceux qui ont bâti le pays se sont mérités autre chose que les privations et, de ce fait, le gouvernement, fort de sa majorité, se doit de passer à l'action autrement que par l'adoption de mesures de 1.4c.